

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE ET DE TRAVAUX

**UCKANGE – Haut-fourneau U4 – Création du parc – M T (phase 3)
P09RD70M125**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté d'agglomération du Val de Fensch pour mettre en œuvre la troisième phase de travaux sur le parc du haut-fourneau U4 à Uckange en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement et le suivi par la maîtrise d'œuvre des travaux de requalification paysagère sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 820 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté d'agglomération du Val de Fensch,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération du Val de Fensch la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER